

ATTENTION DANGER... !

FO Banques BNP Paribas, souhaite vous mettre en garde concernant les règles dans notre entreprise, règles qui sont rappelées par certains managers depuis quelques jours ;

Pourquoi ?

FO Banques BNP Paribas, pense qu'il est indispensable de faire une pique de rappel pour éviter la sanction qui pourrait aller jusqu'au licenciement pour faute grave.

Que dit la Direction :

En pratique, nous vous rappelons que tout envoi de fichier ou d'email contenant des informations confidentielles (informations professionnelles sensibles non publiques) vers des adresses mails externes (y compris votre adresse mail personnelle) est prohibé et POURRA FAIRE L'OBJET DE SANCTIONS.

N'ENVOYEZ DONC EN AUCUN CAS À VOTRE ADRESSE MAIL PERSONNELLE DES DOCUMENTS CONTENANT DES DONNÉES À CARACTÈRE PROFESSIONNEL DEPUIS VOTRE BOÎTE MAIL PROFESSIONNELLE, MÊME EN VUE DE RELIRE OU RETRAVAILLER UN DOCUMENT SUR VOTRE ORDINATEUR - OU TOUT AUTRE OUTIL - PERSONNEL.

FO Banques BNP Paribas, met à votre disposition en téléchargement le code de conduite du Groupe d'ici la Direction qui s'impose à chacun.

Attention les règles changent et mettent en risque l'ensemble de nos métiers.

Nous restons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. Vous pouvez également nous faire part de vos idées cliquez [ici](#)



Smartphone



Internet

Délégation Nationale
32 rue de Clignancourt 75018 Paris ACI :CSDRCA1
Tél:01 40 14 38 24 Fax:01 40 14 60 05
Mail paris_irp_delegation_nationale_force_ouvriere@bnpparibas.com



Facebook



Twitter

